

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CAC/46 INF/3

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-sixième session

Fonds fiduciaire du Codex: rapport d'activité

RÉSUMÉ

Le présent rapport porte sur 2022, septième année d'existence du Fonds fiduciaire FAO/OMS du Codex 2 (FFC2), et fait le point sur les opérations de 2023. Il expose les principales réalisations, met en lumière les enseignements clés tirés de l'expérience et résume les aspects opérationnels et financiers des activités en 2022.

En 2022, la mise en œuvre des projets s'est sensiblement accélérée, les pays rattrapant le retard pris par rapport à leurs plans de travail du fait des interruptions importantes entraînées par la pandémie de covid-19 en 2020 et 2021. Les restrictions rigoureuses mises en place pour juguler la pandémie ayant été allégées, les activités exigeant la présence physique des personnes ont pu redémarrer dans de nombreux pays bénéficiaires du FFC2.

Dans les pays du cycle 1, les projets sont achevés et en attente de l'évaluation a posteriori. Les activités des projets du cycle 2 et du cycle 3 ont pu continuer, et un pays du cycle 2 a achevé son projet en 2022. Dans tous les projets du cycle 4, à l'exception de l'un d'entre eux, les activités ont pu être menées pendant la période visée par le rapport. L'exécution de trois des projets des pays du cycle 5 a débuté, le démarrage de la mise en œuvre des projets restants étant attendu en 2023. Les pays sélectionnés pour le cycle 6 ont élaboré leurs documents de synthèse de projet. Les candidatures reçues pour le cycle 7 ont été examinées et sept propositions ont été approuvées pour financement.

En 2022, un atelier pilote de renforcement des capacités sur les bonnes pratiques du Codex a été organisé avec succès sous les auspices du FFC2. L'atelier était organisé conjointement avec le Ministère de la sécurité sanitaire des aliments et des médicaments de la République de Corée. Des participants venus de cinq pays bénéficiaires du FFC2 ont assisté à la formation.

Les principaux problèmes rencontrés dans le cadre du FFC2 au niveau des pays ont été liés à des retards administratifs et aux difficultés soulevées par la coordination des activités accélérées exigeant la présence physique des personnes. La hausse de l'inflation a aussi été signalée par certains pays comme un problème croissant.

On observe une tendance continue à la diminution du nombre de demandes de financement au titre du FFC2, des demandes dont, d'un autre côté, la qualité s'est améliorée, ce qui a permis d'assurer un afflux stable de nouveaux pays bénéficiaires. Cette tendance semble se maintenir puisque le septième appel à candidatures qui s'est clôturé en décembre 2022 a donné lieu à la présentation de dix candidatures, dont la majorité s'est avérée être de grande qualité après la première série d'examens.

L'évaluation à mi-parcours du FFC2 a débuté en 2022 et a été réalisée par un évaluateur externe qui a travaillé avec les parties prenantes du programme pour recueillir les données destinées à étayer les recommandations. Les résultats de l'évaluation à mi-parcours ont confirmé que le FFC2 continuait de fournir un appui pertinent et efficace et ont entraîné l'apport de modifications au programme, qui permettront d'améliorer l'efficacité du FFC2.

La situation financière du FFC2 demeure saine. Les dépenses consacrées aux activités de projet ont sensiblement augmenté en 2022, alors que la majorité des donateurs du fonds continuent de soutenir celui-ci et d'être attachés à son action. De plus, d'anciens donateurs du FFC2 souhaitent fournir des financements supplémentaires en faveur du programme.

A. RÉALISATIONS EN 2022

L'état d'avancement des projets par cycle de financement au mois d'août 2023 est résumé dans la liste ci-dessous. Pour obtenir un aperçu plus détaillé des activités des projets par pays, prière de consulter le site web du FFC à l'adresse: <https://www.who.int/fr/initiatives/codex-trust-fund/projects-and-impact>.

- Cycle 1:** Les quatre projets (Ghana, Madagascar, Kirghizistan, Sénégal) sont achevés.
- Cycle 2:** Un projet individuel (Honduras) et le projet de groupe du Comité de coordination du Codex pour l'Asie (Bhoutan, Inde, Népal) sont achevés. Les six autres projets sont en cours d'exécution.
- Cycle 3:** Tous les huit projets individuels et le projet de groupe du Comité de coordination du Codex pour l'Afrique (Burundi, Kenya, Ouganda, Soudan du Sud, Tanzanie) sont en cours d'exécution.
- Cycle 4:** Tous les cinq projets individuels, le projet de groupe du Comité de coordination du Codex pour l'Amérique latine et les Caraïbes (El Salvador, Guatemala) et le projet de groupe du Comité de coordination du Codex pour l'Asie (Cambodge, République démocratique populaire lao) sont en cours d'exécution.
- Cycle 5:** Cinq projets individuels sont en cours d'exécution; un projet en est aux dernières étapes du processus de signature des accords contractuels.
- Cycle 6:** Trois projets individuels ont commencé à être exécutés; quatre projets en sont aux dernières étapes du processus de signature des accords contractuels.
- Cycle 7:** Sept pays ont été sélectionnés pour recevoir un appui au titre du septième cycle de financement du FFC2: le Botswana, les Îles Cook, les Îles Salomon, Kiribati, le Lesotho, le Tadjikistan et le Vanuatu. L'exécution des projets dans ces pays devrait débuter en 2024 après la signature des accords contractuels.

Problèmes concernant l'exécution des projets

En 2022, avec l'amélioration de la situation due à la pandémie mondiale, les pays bénéficiaires du FFC2 ont pu profiter de l'allègement sensible des restrictions liées à la santé publique qui avaient compromis la mise en œuvre harmonieuse des activités des projets au cours des deux années antérieures. Les pays accélérant les activités pour rattraper le temps perdu, les problèmes rencontrés au niveau de l'exécution ont principalement concerné la planification et l'organisation des réunions et activités exigeant la présence physique des personnes.

Quelques pays ont fait valoir que la hausse de l'inflation remettait en cause la planification budgétaire de leurs activités, ce qui demandera une révision de l'évaluation des coûts ainsi qu'une hiérarchisation de certaines activités par ordre de priorité. Des délais administratifs ont été signalés par certains pays, souvent en lien avec un changement de politiques ou une période de transition au sein des gouvernements. Dans ce type de cas, une action de plaidoyer en faveur de la simplification des procédures et de sensibilisation à l'importance des travaux du Codex a permis de s'attaquer aux problèmes rencontrés.

Le projet de groupe Myanmar-Cambodge-République démocratique populaire lao a fait l'objet d'une révision en raison des difficultés créées par le changement politique survenu au Myanmar en 2021 et est prêt à être lancé avec une structure modifiée.

Renforcement des synergies: formation pilote mondiale sur les bonnes pratiques du Codex

En octobre 2022, un atelier de formation pilote sur les bonnes pratiques du Codex a été organisé conjointement par le FFC et le Ministère de la sécurité sanitaire des aliments et des médicaments de la République de Corée qui a accueilli et cofinancé la manifestation. Quinze participants venus de cinq pays bénéficiaires du FFC2

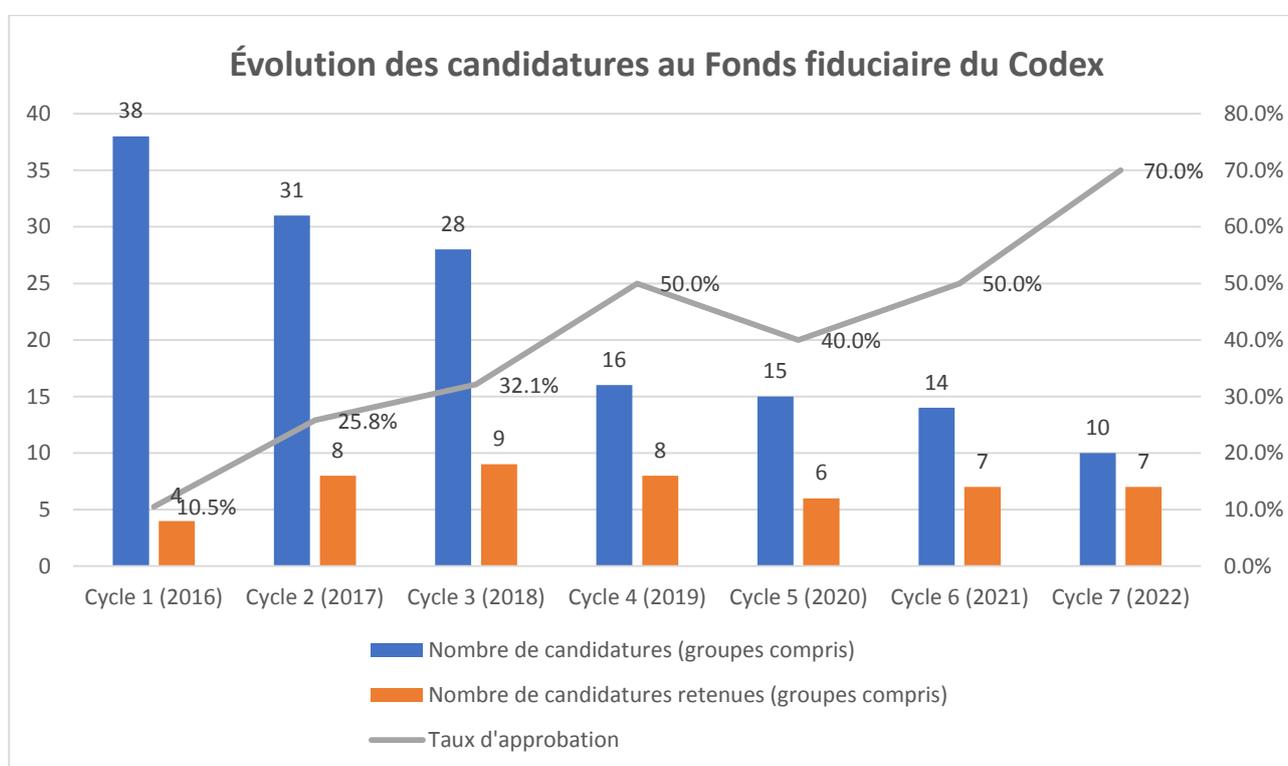
(Bhoutan, Gambie, Maldives, Maurice et Népal) ont pris part à la formation qui consistait en un ensemble de conférences portant sur des aspects essentiels du système et des procédures Codex en Corée, notamment la préparation avant les réunions du Codex, l'établissement de normes pour des aliments traditionnels, les questions liées à l'importation et à l'exportation et la production de données et leur utilisation. L'atelier prévoyait également des visites, notamment dans une usine de yaourt, dans un marché alimentaire traditionnel et dans un laboratoire implanté au sein d'un marché de gros de produits alimentaires.

La formation pilote a été couronnée de succès car elle répondait aux besoins prioritaires définis par les participants et elle a largement permis à ceux-ci de débattre et d'échanger des points de vue au sujet de problèmes et de solutions intéressant leurs pays. La possibilité pour le FFC2 d'organiser à l'avenir des formations calquées sur le même modèle est en cours d'examen.

Observation des tendances

La figure ci-dessous donne un aperçu des nombres de candidatures reçues et de projets financés au titre des cycles d'appui antérieurs du FFC2. La tendance persistante à la baisse du nombre de candidatures est cohérente avec ce que l'on observe ces dernières années, à savoir, que le nombre de pays qui remplissent les conditions requises pour prétendre à un appui du FFC2 et qui n'en ont pas encore bénéficié, diminue. Les pays restants, soit n'ont pas répondu à l'appel à candidatures, soit n'ont pas été retenus lorsqu'ils ont présenté leur candidature par le passé.

Figure 1: Évolution des candidatures au Fonds fiduciaire du Codex - 2 (2016-2022)



Afin d'encourager les pays remplissant les conditions requises à présenter leurs candidatures, le Secrétariat du FFC2 a continué, en collaboration avec les comités régionaux de coordination du Codex et les fonctionnaires régionaux FAO/OMS, d'organiser des formations sur le processus de candidature du FFC2, ainsi que sur l'utilisation de l'outil de diagnostic FAO/OMS pour l'auto-évaluation de l'état du programme national du Codex, en 2022 et en 2023.

La proportion croissante de candidatures retenues au cours des trois dernières années montre que la formation régulière et l'appui plus personnalisé assurés par les bureaux régionaux de la FAO et de l'OMS portent des fruits. Il est prévu de poursuivre l'application de cette approche en 2023. Parallèlement, des efforts sont déployés dans le cadre du FFC2 pour mettre au point une stratégie plus adaptée qui incite les pays confrontés à des difficultés particulièrement graves à préparer des candidatures propres à être retenues.

B. GOUVERNANCE

Le Comité directeur du FFC2, composé de membres du Secrétariat du Codex, de la FAO et de l'OMS, s'est réuni aussi souvent que nécessaire, soit huit fois en 2022. Conformément à son mandat qui est de statuer sur

les questions intéressant les activités de base du FFC2 afin que le Secrétariat prenne les mesures nécessaires, le Comité directeur a pris les décisions relatives au financement au titre du cycle 6, a piloté l'évaluation à mi-parcours du FFC2, a tranché des questions concernant des projets de pays individuels et a fourni des orientations sur des aspects opérationnels du FFC2.

La réunion annuelle du Groupe consultatif du FFC2 a été tenue en ligne le 26 octobre 2022 et a porté sur la définition de l'expression « participation active au Codex » des États membres du Codex et sur la façon de mesurer convenablement cette participation.

Dans le cadre du FFC2, le processus de suivi et d'évaluation est employé pour assurer une cohérence parfaite avec les objectifs du fonds et faire en sorte que les progrès accomplis contribuent à leur réalisation, pour renforcer les capacités et pour rendre les activités d'établissement de normes plus inclusives au niveau des pays. Le Groupe consultatif est convenu que pour mesurer la participation active il fallait disposer d'indicateurs quantitatifs à court terme permettant de mesurer équitablement les pays participants tant physiquement que virtuellement aux réunions et qu'il fallait documenter les réussites observées dans les pays, en tenant compte des différents contextes dans lesquels les pays opèrent. Les travaux relatifs à ces indicateurs et à cette documentation étayeront plus solidement le cadre de suivi et d'évaluation du FFC2.

C. COLLECTE DE FONDS EN 2022

En 2022, la plupart des donateurs ont continué de soutenir le FFC2 en renouvelant leurs contributions annuelles et en acceptant la prolongation sans frais des accords de subvention afin d'assurer l'utilisation de la totalité des fonds engagés en faveur du FFC2.

Les fonds alloués au FFC2 continuent de couvrir les besoins financiers des opérations et activités mais, en 2022, le montant des fonds reçus n'a pas atteint celui des dépenses totales du FFC2. Cette situation est due en partie au fait que certains fonds précédemment alloués ont dû être restitués aux donateurs parce qu'ils ne pouvaient pas être dépensés dans les délais impartis et qu'il n'y avait pas de possibilité de prolongation. L'équipe du FFC2 travaillera avec les donateurs afin d'encourager ces derniers à réallouer ces fonds en faveur de futures activités.

Le nombre total de donateurs du FFC2 en 2022 est resté stable, à savoir 16 en comptant l'Allemagne, le Canada, la Commission européenne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, l'Inde, l'Irlande, le Japon, la Malaisie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la République de Corée, le Royaume-Uni et la Suisse. Une ventilation des financements reçus en 2022 est présentée à la section F, dans le tableau 2.

D. SUIVI ET ÉVALUATION

Le cadre de suivi et d'évaluation a été approuvé par le Comité directeur et le Groupe consultatif du FFC2. Le présent rapport porte uniquement sur les indicateurs au niveau des produits, qui ont trait à la mise en œuvre des activités et peuvent être mesurés chaque année. L'indicateur de performance au niveau des produits 1.2 fait encore l'objet d'un examen méthodologique et n'apparaît pas ci-dessous. En application d'une décision du Comité directeur, certains indicateurs sont mesurés uniquement si les activités ont lieu (par exemple, les formations FAO/OMS sur le Codex). Les indicateurs définis aux niveaux des résultantes et des objectifs sont mesurés une fois les projets achevés. En 2021, tous les pays du 1^{er} cycle (Ghana, Kirghizistan, Madagascar et Sénégal) ont achevé leurs projets et ils seront les premiers à faire l'objet d'une évaluation à ce stade.

Indicateur de performance	Valeur de référence fin 2021	Cible	Données sur la performance	Auto-évaluation
Produit 1 – Les pays bénéficiant d'un appui enregistrent des progrès réguliers				
1.1 – Nombre de pays financés dans le cadre de candidatures individuelles ou de groupe	Six (6) pays sélectionnés en 2021: Érythrée, Éthiopie, Guinée-Bissau, Libéria, Maldives, Timor-Leste (44 au total depuis la création du FFC2)	Augmentation du nombre de pays d'une année sur l'autre.	Sept (7) pays sélectionnés en 2022: Comores, Niger, Ouzbékistan, Pakistan, Sierra Leone, Zambie, Zimbabwe (50 au total depuis la création du FFC2)	Annuel – Réalisé Total – Réalisé

Indicateur de performance	Valeur de référence fin 2021	Cible	Données sur la performance	Auto-évaluation
Produit 2 – Les capacités du personnel technique prenant part aux activités du Codex sont renforcées grâce aux activités des projets, à la mise en commun des réalisations des projets et aux formations et ateliers FAO/OMS financés par le FFC2				
2.1 – Nombre et type d'activités financées dans les pays où sont exécutés des projets (projets individuels ou projets de groupe)	109	Large éventail d'activités bénéficiant d'un financement ¹	Plus de 100 activités en 2022, énumérées dans le présent rapport à la section consacrée aux activités	Réalisé
2.2 – Le personnel technique prenant part aux activités du Codex dans les pays bénéficiaires travaille différemment (et notamment, participe différemment aux réunions du Codex) grâce à ces apports	Les perturbations causées par la pandémie de covid-19 ont conduit à privilégier les outils en ligne, ce qui a fondamentalement modifié la nature de la participation aux réunions du Codex.	D'ici à la fin du projet, chaque pays doit démontrer d'une ou de deux façons qu'il travaille différemment.	En 2022, les pays bénéficiaires qui ont participé à la 45 ^e session de la Commission du Codex, ont démontré qu'ils y participaient activement et ont rendu compte d'une participation plus marquée aux réunions des comités.	Réalisé
2.3 – Nombre de produits/réalisations des projets dans les pays, qui ont été largement diffusés pour être utilisés par tous les pays	Dix (10) documents (produits/réalisations) dans la bibliothèque de la communauté du FFC2.	Augmentation du nombre de produits/réalisations d'une année sur l'autre	Dix (10) documents (produits/réalisations) dans la bibliothèque de la communauté du FFC2	Partiellement réalisé. Une archive documentaire est en cours de création sur le site web. De nouveaux documents seront ajoutés en 2023.
2.5 – Taux de satisfaction élevé des participants aux formations/ateliers organisés et/ou financés	s/o	Taux de satisfaction de 80 %	Le taux de satisfaction a fait l'objet d'une enquête partielle.	Partiellement réalisé

¹ Y compris les activités « novatrices » (accompagnement personnalisé sur le Codex, partenariat/établissement de réseaux Sud-Sud, formation adaptée, etc.) et les synergies avec les activités de la FAO et de l'OMS.

Évaluation à mi-parcours du FFC2

En 2022, une évaluation indépendante externe à mi-parcours a été conduite en vue de déterminer les modifications à apporter pour assurer au Fonds un positionnement lui permettant de s'acquitter de son mandat de la manière la plus efficace et efficiente possible. Le FFC2 a été évalué au regard des critères établis par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à savoir: pertinence, cohérence, efficacité, durabilité et impact. L'évaluation a été conduite entre mai 2022 et janvier 2023 et a mis à profit de multiples sources d'éléments factuels pendant la phase de collecte des données. Les résultats de l'évaluation ont été mis à disposition. Les principales constatations sont résumées ici pour chaque critère d'évaluation:

Pertinence: Le FFC2 est particulièrement pertinent, en prise sur les besoins des membres du Codex et harmonisé avec les objectifs du Codex au regard des objectifs de développement durable. L'application correcte de l'outil de diagnostic du Codex est essentielle pour la conception des projets, mais aussi s'agissant d'axer les structures nationales du Codex aux fins du suivi des progrès accomplis pour assurer une participation soutenue aux activités du Codex.

Cohérence: Les projets du FFC2 sont bien alignés avec d'autres initiatives, notamment celles de l'OMS et de la FAO. Souvent, des programmes et activités plus générales relatives à la sécurité sanitaire des aliments/l'approche «Une seule santé» sont menées aux niveaux régional et national. Les bureaux régionaux et nationaux de la FAO et de l'OMS assurent concrètement une coordination et une communication concernant les activités liées à la sécurité sanitaire des aliments et les bureaux des points de contact du Codex y sont souvent associés. En général, avec la participation de la FAO et de l'OMS aux comités de coordination régionaux, les projets du FFC2 sont cohérents et coordonnés.

Efficacité: Il est unanimement reconnu que le programme du FFC2 atteint ou devrait atteindre les objectifs et résultats prévus. On trouve des exemples de participation durable mais, étant donné que la plupart des projets sont encore en cours d'exécution, il est trop tôt pour évaluer la pérennité effective de la participation des pays bénéficiaires du FFC2 au Codex. Certains éléments indiquent que les capacités de participation aux activités du Codex ont été considérablement renforcées, un résultat qui variera cependant selon les projets.

Efficience: Le Secrétariat du FFC a pu fournir un appui en temps voulu, malgré le taux de renouvellement élevé du personnel et la pandémie de covid-19. Le programme s'est adapté à l'évolution de la situation et s'est appuyé sur des approches novatrices pour optimiser l'obtention de résultats.

Durabilité: Des éléments indiquent que certains projets auront des résultats durables. Le FFC2 peut servir de catalyseur de la durabilité en démontrant les résultats obtenus par les pays grâce à l'amélioration du fonctionnement des structures nationales du Codex et au renforcement des capacités techniques, et en sensibilisant davantage les hauts responsables.

Impact: Au moment de l'évaluation, aucun des projets de pays financés au titre du FFC2 n'avait encore atteint un stade permettant de réaliser une analyse détaillée de l'impact allant au-delà des effets de la mise en œuvre directe.

Les résultats de l'évaluation à mi-parcours éclairent les modifications à apporter pour assurer au fonds un positionnement lui permettant de continuer à s'acquitter de son mandat et à servir les intérêts des États membres du Codex de la manière la plus efficace possible. Concrètement, des efforts sont faits au sein du FFC2 pour mieux adapter l'appui aux besoins des pays pouvant prétendre à une aide et pour réviser le cadre de suivi et d'évaluation.

E. INFORMATIONS FINANCIÈRES

On trouvera dans la présente section un aperçu des informations financières relatives au FFC2. Le solde d'ouverture, les contributions, les dépenses et le solde de clôture du Fonds fiduciaire en 2022 figurent dans le tableau 1.

Tableau 1

Solde, revenus et dépenses en 2022	USD
Solde reporté de 2021	2 078 101
Montant net des contributions reçues en 2022	906 431
Dépenses effectuées en 2022, y compris les dépenses d'appui aux projets	1 770 407
Solde fin 2022	1 214 125

Les contributions et les dépenses par catégorie pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 sont énumérées dans les tableaux 2 et 3 ci-dessous.

Tableau 2

Contributions en 2022	USD
Commission européenne	375 895
États-Unis d'Amérique	150 000
Finlande	84 459
Japon	38 575
Pays-Bas	424 628
République de Corée	220 513
Fonds restitués aux donateurs*	-387 639
Total net	906 431

* Un montant de 387 639 USD de financement commun a dû être restitué par la FAO à des donateurs du FFC2, car faute d'une souplesse suffisante, il n'a pas été possible de reporter les dates limites des subventions, comme demandé au vu des retards pris dans l'exécution des projets du FFC2 en raison des restrictions imposées pour juguler la pandémie de covid-19.

Tableau 3

Catégories de dépenses	2019 (USD)	2020 (USD)	2021 (USD)	2022 (USD)
Appui aux pays	554 089	364 155	562 000	1 215 692
Suivi et évaluation				80 348
Administration des projets	4 344	1 246	36 505	10 451
Dépenses de personnel	449 913	421 308	268 879	270 955
Dépenses d'appui aux projets	131 085	93 436	102 456	192 961
Montant total (y compris les dépenses d'appui aux projets)	1 139 431	880 145	969 840	1 770 407

L'année 2022 a été marquée par une augmentation sensible des dépenses au niveau des projets dans les pays, les pays bénéficiaires du FFC2 accélérant la mise en œuvre des activités des projets après l'allègement des restrictions liées à la santé publique dans de nombreuses régions du monde. Une augmentation notable des dépenses a été enregistrée dans les projets de la région Afrique, où la plupart des activités prévues avaient été retardées au cours des deux années précédentes en raison de la pandémie de covid-19.

Les dépenses relevant de la catégorie «Administration des projets» comprennent les coûts au niveau du Secrétariat, y compris les déplacements, la traduction des rapports, l'envoi de courrier et les frais de communication. La catégorie «Suivi et évaluation» comprend les dépenses relatives à l'évaluation à mi-parcours du FFC2, dont la plupart ont été effectuées en 2022. Les dépenses de personnel ont été maintenues quasiment au même niveau qu'en 2021, ce qui s'explique par le fait que la part de l'équivalent temps plein consacré à l'appui administratif en 2022 s'établit à 50 pour cent. Cette part de l'équivalent temps plein devrait augmenter de nouveau en 2023 à mesure que l'accélération des activités menées dans le cadre du FFC2 se poursuit.

Les donateurs ont continué d'apporter un soutien essentiel, à hauteur de 1 294 070 USD, aux opérations du Fonds fiduciaire. Malheureusement, certains financements alloués ont dû être restitués aux donateurs car les retards pris dans l'exécution des projets au cours des années passées n'ont pas permis de dépenser en temps voulu les fonds disponibles. L'équipe du Fonds fiduciaire du Codex travaille avec les donateurs pour obtenir la réallocation de ces fonds en faveur de futures activités de manière à assurer la régularité d'un flux de liquidités sain.

En 2022, le montant des dépenses en augmentation a dépassé celui des contributions financières reçues de la part de la communauté des fidèles donateurs du FFC2. Avec un montant net de contributions de 906 431 USD, le solde du FFC2 à la fin de l'année s'établissait à 1 214 215 USD.